



5 7 8 2 3

Rabat, le 16 NOV. 2023

## DECISION

### LA DIRECTRICE DE L'AGENCE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE

Vu le Dahir n° 1-22-69 du 30 rabii II 1444 (25 novembre 2022) portant promulgation de la loi n° 85-21 modifiant et complétant la loi n° 52-09 portant création de l'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture ;

Vu le Décret n° 2-10-598 du 07 jourmada I 1432 (11 avril 2011) pris pour l'application de la loi n° 52-09 portant création de l'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 85-21 ;

Vu la Décision portant organisation de l'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture telle qu'elle a été modifiée et complétée ;

Vu le Statut du personnel de l'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le Décret n° 2-64-389 du 10 rabii II 1384 (19 août 1964) fixant le régime d'accès aux emplois des administrations publiques réservés aux résistants ;

Vu le Décret n° 2-01-94 du 29 rabii I 1422 (22 juin 2001) fixant les conditions dans lesquelles les pupilles de la nation bénéficient d'une priorité pour l'accès aux emplois publics au sein des administrations de l'Etat, des établissements publics et des collectivités publiques ;

Vu le Décret n° 2-01-96 du 29 rabii I 1422 (22 juin 2001) fixant les conditions dans lesquelles des emplois dans les services des administrations de l'Etat, des établissements publics et des collectivités publiques peuvent être réservés aux anciens militaires et aux anciens combattants ;

Vu la Circulaire du Chef du gouvernement n° 13-17-cab du 14 moharrem 1439 (5 octobre 2017) relative au suivi du processus des concours de recrutement concernant les personnes handicapées ;

Vu la Circulaire du Chef du gouvernement n° 24/2012 du 6 hijra 1433 (22 octobre 2012) relative au recrutement au sein des établissements et entreprises publics ;

Vu la loi cadre au titre de l'exercice 2023 telle que visée par le Ministère de l'Economie et des Finances.

## DECIDE

**Article Premier :** L'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture (ANDA) organise le **17 Décembre 2023** un concours de recrutement, après présélection sur dossier, en vue de pourvoir les deux (2) postes suivants :

- Un (1) cadre supérieur chargé de l'appui aux investisseurs  
**Lieu d'affectation :** Rabat.

Ba

- Un (1) cadre supérieur chargé des études  
**Lieu d'affectation : Rabat.**

Le nombre de postes budgétaires, objet du présent concours, est de deux (2) postes dont 25% est réservé aux résistants, anciens militaires, anciens combattants et pupilles de la Nation.

#### Article Deuxième : Missions

Cadre supérieur chargé de l'appui aux investisseurs	Cadre supérieur chargé des études
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la prospection et le démarchage des investisseurs potentiels dans le secteur de l'aquaculture ;</li> <li>- Accompagner les investisseurs tout au long des démarches relatives à la création et l'exploitation de leurs fermes aquacoles et ses activités annexes ;</li> <li>- Faciliter les démarches administratives des investisseurs, notamment celles relatives à la création et l'exploitation des fermes aquacoles ;</li> <li>- Veiller à l'instruction et la validation des dossiers de demandes de création de fermes aquacoles ;</li> <li>- Contribuer à la simplification des procédures administratives de création et d'exploitation des fermes aquacoles et à leur digitalisation ;</li> <li>- Contribuer à la mise en œuvre de tous les moyens nécessaires pour faire aboutir les projets aquacoles ;</li> <li>- Contribuer à l'amélioration de l'environnement de l'investissement dans le secteur de l'aquaculture.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer un suivi permanent des indicateurs du marché de l'aquaculture ainsi que des principaux agrégats économiques et sociaux liés à l'activité aquacole ;</li> <li>- Collecter et analyser les données statistiques ainsi que les informations concurrentielles, juridiques et technologiques ;</li> <li>- Préparer des questionnaires de collecte de données pour les besoins des études de marché ;</li> <li>- Traiter les informations collectées, les analyser et les produire sous forme d'indicateurs de suivi, de schémas, de rapports de synthèse et de monographies...;</li> <li>- Mettre en place et administrer un outil d'aide à la décision dédié au secteur de l'aquaculture ;</li> <li>- Contribuer à la production de notes d'analyse périodiques et de rapports thématiques ainsi qu'à la réalisation d'études sectorielles, avec des partenaires internes ou externes ;</li> <li>- Prospecter les partenaires potentiels à fort intérêt pour l'ANDA.</li> </ul>



*K*



### Article Troisième : Profil recherché

Cadre supérieur chargé de l'appui aux investisseurs	Cadre supérieur chargé des études
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diplôme d'ingénieur d'Etat en aquaculture ou halieutique ou sciences littorales ou développement économique et social ;</li> <li>- Expérience professionnelle souhaitable dans le domaine ;</li> <li>- Connaissance du littoral national et des spécificités régionales ;</li> <li>- Connaissance de la chaîne de valeur de l'activité aquacole ainsi que des indicateurs de performance économique des élevages d'espèces marines ;</li> <li>- Aptitudes relationnelles et maîtrise des techniques de conduite de projets et d'animation de réunions ;</li> <li>- Dynamique, commercial et sens de la négociation;</li> <li>- Capacités d'écoute et d'expression à l'oral et à l'écrit en langues arabe, française et anglaise ;</li> <li>- Forte capacité d'analyse, de synthèse et de réflexion;</li> <li>- Mobilité et disponibilité pour le travail de terrain.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diplôme d'études supérieures Bac+5 dans le domaine du commerce ou commerce international ou marketing ;</li> <li>- Expérience professionnelle souhaitable dans le domaine ;</li> <li>- Maîtrise des techniques d'analyse des données et des méthodologies statistiques ;</li> <li>- Maitrise des méthodologies d'études quantitatives et qualitatives ;</li> <li>- Capacités d'écoute et d'expression à l'oral et à l'écrit en langues arabe, française et anglaise ;</li> <li>- Forte capacité d'analyse, de synthèse et de réflexion ;</li> <li>- Aisance relationnelle.</li> </ul>



### Article Quatrième : Conditions de participation

Ce concours est ouvert aux candidats répondant aux conditions suivantes :

- Nationalité marocaine ;
- Titulaire d'un diplôme reconnu par l'Etat Marocain ;
- Etre âgé de 18 ans au moins et de 45 ans au plus.

### Article Cinquième : Pièces à fournir constituant le dossier de candidature

- Lettre de candidature précisant le poste souhaité ;
- CV détaillé et signé avec photo récente (mentionnant les compétences du candidat et son parcours académique et professionnel) ;
- Copie (s) certifiée (s) conforme (s) à l'original du ou des diplômes requis. Les diplômes sont exigés et doivent être reconnus par l'Etat conformément à la réglementation en vigueur ;
- Une équivalence du diplôme est exigée au cas où le diplôme est délivré par un institut d'enseignement privé ou un établissement étranger, accompagné de la copie du bulletin officiel ;
- Copie certifiée conforme à l'original de la Carte Nationale d'Identité ;
- Copie (s) certifiée (s) conforme(s) à l'original de ou des attestation (s) de travail pour les candidats justifiant d'une expérience professionnelle ;
- Pour les candidats fonctionnaires et personnel des administrations et établissements publics: l'autorisation écrite de l'administration d'origine.
- Deux photos récentes ;
- Deux enveloppes timbrées portant adresse exacte du candidat.

*Be*

**Article Sixième : Déroulement et épreuves du concours**

Epreuve	Durée	Coefficient
Un sujet de dissertation d'ordre général	3h	2
Un sujet de spécialité lié au poste à pourvoir	3h	3
Exposé oral devant le jury du concours <i>Seuls les candidats retenus à l'issue des épreuves écrites seront convoqués pour passer les épreuves orales</i>	15 à 30 min	3

**Article Septième : Délais et modalités de dépôt de candidature**

Les candidats intéressés sont priés d'envoyer leurs dossiers de candidature en spécifiant le poste souhaité en objet au plus tard le **1<sup>er</sup> Décembre 2023**.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés par voie postale (cachet de la poste faisant foi) ou déposés au Service des Ressources Humaines de l'ANDA (contre accusé de réception), à l'adresse suivante : Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture, Avenue Annakhil, Immeuble les Patios, 4<sup>ème</sup> étage, Hay Ryad, Rabat.

Les dossiers des candidats en qualité de résistants doivent impérativement parvenir à l'ANDA, dans le délai susmentionné, par le biais du Haut-Commissariat aux Anciens Résistants et Membres de l'Armée de Libération (HCARMAL), accompagnés d'un certificat attestant cette qualité.

Les dossiers des candidats en qualité de pupilles de la Nation, anciens combattants ou anciens militaires doivent impérativement parvenir à l'ANDA, dans le délai susmentionné, par le biais de la Fondation Hassan II pour les Oeuvres Sociales des Anciens Militaires et Anciens Combattants (FHOSAMAC), accompagnés d'un certificat attestant cette qualité.

Les candidats sélectionnés sur dossier seront convoqués pour passer les épreuves écrites du concours de recrutement. Les épreuves écrites du concours auront lieu dimanche 17 Décembre 2023 à Rabat, à l'adresse qui sera communiquée lors de la publication de la liste des candidats présélectionnés.

Les listes des candidats présélectionnés pour les épreuves écrites et pour les épreuves orales ainsi que les résultats définitifs du concours (listes des candidats admis et listes d'attente) seront publiés sur le portail de l'emploi public [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma) et sur le site web de l'ANDA [www.anda.gov.ma](http://www.anda.gov.ma).

Tout dossier de candidature incomplet et/ou parvenu hors délais ou non conforme aux conditions stipulées ci-dessus ne sera pas traité.

Directrice de l'Agence Nationale  
pour le Développement de l'Aquaculture  
Signé : **MAAROUF**